Note de la délégation française sur la standardisation des armements dans le cadre de la FINBEL (17 mars 1955)

Légende: Le 17 mars 1955, le secrétaire général de la Commission intérimaire de l'Union de l'Europe occidentale communique une note de la délégation française relative à la standardisation des armements dans le cadre du FINBEL. Rédigée en accord avec les délégations des autres pays membres de l'organisation, la note vise à exposer l'origine et la mission de FINBEL, son fonctionnement et son évolution.

Source: Union de l'Europe occidentale. Commission intérimaire. Groupe de travail sur la production et la standardisation des armements. Comité d'experts. Note du secrétaire général. Paris: 17.03.1955. PWG/E/22. 5 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). http://anlux.lu/. Western European Union Archives. Armament Bodies. CPA/SAC. Comité permanent des armements. File CPA-034. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_delegation_francaise_sur_la_standardisation_d es_armements_dans_le_cadre_de_la_finbel_17_mars_1955-fr-c1fb2a7d-3aec-4f89-9674-cdb68c8c8d9f.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE 176

COMMISSION INTÉRIMAIRE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRODUCTION ET LA STANDARDISATION DES ARMEMENTS



PWG/E/22. Original: français 17 mars 1955

COMITE D'EXPERTS

Note du Secrétaire Général

Comme suite à la décision que le Groupe d'Experts a prise à sa première séance (PWG/ER/1, page 6 point o), on trouvera ci-joint un document ayant trait à la standardisation dans le cadre de F.I.N.B.E.L. La Délégation française l'a rédigé en accord avec les délégations des autres pays membres de F.I.N.B.E.L. Le Groupe d'Experts examinera ce document à l'une de ses prochaines séances.



PWG/E/22 Original: français 17 Mars 1955

NOTE sur l'ORGANISATION F.I.N.B.E.L.

L'Organisation F.I.N.B.E.L. (France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg), créée en octobre 1953, constitue une expérience de standardisation des armements dans un cadre régional limité: les pays de l'Europe continentale occidentale membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.

Cette Organisation est propre aux forces terrestres des nations intéressées.

L'objet de cette note est d'indiquer l'origine et la mission de l'Organisation F.I.N.B.E.L., d'exposer son caractère, son fonctionnement et son évolution.

I. - CONSTITUTION

Sur l'initiative de la France, l'Organisation F.I.N.B.E.L. est née en 1953 de l'intérêt de créer, en matière de standardisation des armements, un palier de coordination intermédiaire et naturel entre les pays de l'Europe occidentale continentale membres de l'O.T.A.N. et l'O.T.A.N., afin de compléter l'action de celle-ci dans le domaine de la standardisation.

Les Chefs d'Etat-Major de l'armée de terre, réunis pour la première fois à Bruxelles le 12 octobre 1953, ont jeté les bases de l'Organisation F.I.N.B.E.L. et convenu:

.../...



- a) de procéder, en relation avec les organismes correspondants de l'O.T.A.N., à une coopération plus étroite entre les cinq pays en vue d'atteindre un stade avancé de standardisation et éventuellement recommander la fabrication intégrée du matériel:
- b) d'examiner les possibilités d'échanger tous renseignements scientifiques et techniques pour atteindre cet objectif, tout en préservant les droits de propriété de chaque pays, cet échange de renseignements étant considéré comme l'un des éléments essentiels de la nouvelle Organisation F.I.N.B.E.L.;
- c) d'organiser les essais des matériels suivant des normes définies en commun.

II. - DOMAINE D'APPLICATION

Au cours d'une réunion ultérieure, des représentants des cinq pays ont défini les différentes classes de standardisation:

- Classe A: Standardisation totale des matériels futurs.
- Classe B: Standardisation des modifications apportées ou à apporter aux matériels en service, communs à plusieurs pays.
- <u>Classe C</u>: Standardisation des pièces de rechange pour les matériels en service d'origine Europe continentale et communs à plusieurs pays.
- Classe D: Standardisation des pièces de rechange pour les matériels en service, d'origine autre que l'Europe continentale (U.S.A., ...) et communs à plusieurs pays.
- <u>Classe E</u>: Standardisation des caractéristiques relatives aux constituants de certaines classes de matériels.
- <u>Classe F</u>: Standardisation du ravitaillement de combat ou standardisation logistique.





<u>Classe G</u>: Standardisation opérationnelle avec équivalence des matériels.

Chaque classe comporte une liste des problèmes prioritaires à étudier et une procédure particulière.

III. - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

L'Organisation F.I.N.B.E.L. repose essentiellement sur l'application de deux principes: compétence de ses membres et respect de la souveraineté nationale.

En effet, ses différents organismes sont constitués d'officiers ayant à leur échelon dans leur propre pays la responsabilité des questions qu'ils traitent. Leur concours à F.I.N.B.E.L. est un gage d'efficacité.

Par ailleurs, il n'y a pas d'autorité supranationale, mais une organisation collégiale, au sein de laquelle les solutions adoptées résultent de la bonne volonté des membres, qui s'efforcent ensuite de les faire promouvoir dans leurs propres pays.

L'Organisation comprend:

- a) un organe de décision, le Comité des Chefs d'Etat-Major de l'armée de terre, assisté par le Comité des Suppléants des Chefs d'Etat-Major (Sous-Chefs d'Etat-Major);
- b) des organes de travail,
 Comité des Experts militaires,
 Comité de techniciens (un par problème);
- c) un secrétariat permanent, installé à Bruxelles.

Jusqu'à maintenant, ce secrétariat a pu fonctionner avec un effectif très réduit.

Les Comités se réunissent à la demande, pour traiter des problèmes précis, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre. La présidence est tournante.



IV. - RAPPORTS AVEC L'O.T.A.N.

L'O.T.A.N. a été informée en décembre 1953 de la création de F.I.N.B.E.L. et de ses objectifs; depuis cette date, les rapports entre ces Organisations s'établissent comme suit:

- a) au cours de ses travaux, F.I.N.B.E.L. tient compte au maximum des décisions qui auraient été promulguées par 1'O.T.A.N. Elles sont intégrées dans les décisions de F.I.N.B.E.L. Elles acquièrent dès lors, au môme titre que les décisions propres à F.I.N.B.E.L., un caractère d'obligation qui lie les Chefs d'E.M.G. dans la limite de leurs attributions nationales.
- b)F.I.N.B.E.L. choisit librement les problèmes qu'il estime devoir étudier. Il n'est pas lié par l'ordre de priorité arrêté par l'O.T.A.N. Il a choisi, à l'origine, quelques problèmes de standardisation, essentiels mais en nombre limité, et s'efforce d'en trouver le plus tôt possible une solution complète.

Il étendra ensuite le champ de ses travaux progressivement. Sur le plan pratique, il conduit ses travaux en trois stades:

- définition des caractéristiques militaires,
- essais en commun,
- décision sur la solution à donner au problème examiné.
- c) Cette décision est communiquée aux organismes intéressés de l'O.T.A.N.
- d) Pour faciliter la coordination des travaux de standardisation F.I.N.B.E.L. avec ceux de l'O.T.A.N., ce sont en principe les mêmes experts et techniciens qui représentent leur pays dans les Groupes de Travail du Bureau Militaire de Standardisation (B.M.S.) et dans les Comités F.I.N.B.E.L.

